



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PRD-277
SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2023

«Des plages aux piscines»: modification du règlement des installations sportives de la Ville de Genève (LC 21 711) (PRD-277)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

par 38 oui contre 33 non et 1 abstention

Article unique. – Le règlement des installations sportives de la Ville de Genève du 26 juillet 2017, modifié le 6 décembre 2017, est modifié comme suit:

Art. 22 Tenues

⁴ a) (suppression)

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini